

L'analyse des conditions de vie ouvrières en Haïti dans le contexte des dernières mobilisations pour l'ajustement salarial

Introduction

Depuis le début de l'année 2022, on a pu remarquer une descente de manifestation dans les rues de la capitale de Port-au-Prince. Cette protestation est due aux revendications de la classe ouvrière réclamant sans cesse de meilleures conditions de travail et surtout un ajustement salarial. Face à la détérioration de leurs conditions de vie, les ouvriers et ouvrières principalement ceux et celles des industries de la sous-traitance ont focalisé leurs revendications sur un ajustement de salaire de base à mille cinq cents (1500) gourdes environ quatorze dollars (14) américains, cherchant une amélioration la plus immédiate possible. Si au moins le salaire est amélioré par rapport au coût de la vie, ils/elles pourront répondre moyennement à leurs besoins.

Cependant, le combat pour une amélioration immédiate des conditions de vie à travers l'ajustement salarial doit être mené parallèlement à des luttes pour l'accès aux services sociaux de base notamment les services de sécurité sociale, si les ouvriers et les ouvrières veulent disposer de moyens plus appropriés à la satisfaction de leurs besoins.

Ainsi l'objectif de cette note est de proposer une analyse globale des conditions de vie actuelles de la classe ouvrière et d'apprécier les dernières mobilisations ouvrières dans toute son ampleur. Pour ce faire, nous analysons dans une première section la dégradation des conditions de vie ouvrières depuis l'ajustement salarial de 2019 et proposons, dans une deuxième section, un état des lieux de l'organisation et du fonctionnement du système de sécurité sociale haïtien. Cette analyse nous a permis de formuler en conclusion des perspectives de changement des conditions de vie ouvrières.

Dégradation des conditions de vie ouvrières depuis l'ajustement salarial de 2019

En Haïti, les conditions de vie ouvrières sont de plus en plus précaires. Dans ces conditions, les ouvriers et ouvrières sont incapables de répondre à leurs besoins et à ceux de leur famille. Les ouvriers et ouvrières des industries de sous-traitance sont les plus maltraités. Leurs salaires et leurs conditions de travail sont extrêmement précaires. De fait, cette catégorie de travailleurs et travailleuses constitue une chair à canon docile pour les patrons qui profitent de leur faiblesse économique et de leur précarité pour faire fructifier leurs capitaux. Les conditions de travail paraissent échapper complètement à l'Etat, ce qui renforce ainsi l'employeur dans sa position de force vis-à-vis de ses employés. Mais en réalité, ces conditions n'échappent pas à l'Etat. Il s'agit de préférence d'un choix de l'Etat qui, historiquement, se désengage des services sociaux surtout dans un contexte néolibéral.

Cette précarité que l'on observe dans le milieu ouvrier s'explique, entre autres, par le manque de production directe des services sociaux publics dans plusieurs domaines, tels que le logement, l'éducation, la santé et l'alimentation, le transport et également les conditions de travail sans négliger l'aspect salarial de leur travail. En effet, le salaire de cette catégorie qui s'élevait à cinq cents gourdes par jour (500 gourdes/jr)¹ jusqu'à la fin de février 2022, est loin d'être suffisant pour la satisfaction des besoins quotidiens, vu le coût des produits de première nécessité en Haïti en ce moment. Un dollar américain (\$1) équivaut à un peu plus de cent gourdes (100 gourdes) en termes de change sur un marché complètement tourné vers l'extérieur. Donc, un salaire de cinq cents gourdes par jour (500 gourdes/jr) équivaut à moins de cinq dollars américains par jour (\$5/jr).

Le principe de l'ajustement du salaire minimum en Haïti occupe encore une place importante dans le débat socio-économique et même politique depuis bien des mois. Cet exercice nécessaire s'impose à chaque fois que les ouvriers et ouvrières réclament un ajustement salarial. En dépit de la réticence voire du refus chez les patrons et le gouvernement de fait, un ajustement du salaire minimum en Haïti se présente obligatoirement nécessaire.

L'économie nationale est structurellement marquée par une hausse tendancielle de l'inflation, réduisant de façon continue et significative la valeur réelle du salaire et justifiant par la même

¹. Le Moniteur, article 3 de l'arrêté sur le gouvernement de Michel Joseph Martelly fixant le salaire minimum dans les établissements industriels et commerciaux, 211^{ème} année, 16 avril 2014, Port-au-Prince, Haïti.

occasion la nécessité de l'ajuster. Le dernier « Coin de l'Indice des Prix à la Consommation (IPC) » rendu public par l'Institut Haïtien de Statistique et d'Informatique (IHSI) concerne le mois de février 2019 et fait état d'un taux d'inflation de 17% en glissement annuel². Un niveau inédit jamais atteint depuis octobre 2008 (18%)³. Donc, il est d'une évidence que le salaire minimum doit être ajusté. Le dernier ajustement du salaire minimum journalier en Haïti remonte à novembre 2019, pourtant le Code du travail, en son article 137, prévoit des ajustements périodiques en fonction du coût de la vie toutes les fois que le taux d'inflation accuse une augmentation d'au moins 10% sur une période d'une année fiscale. Malheureusement ces mesures ne sont pas toujours effectives.

De novembre 2019 à novembre 2020, le salaire minimum journalier n'a pas été ajusté alors que l'inflation était de 20.4%⁴. De novembre 2020 à novembre 2021, le salaire minimum journalier est resté inchangé en Haïti alors que le taux d'inflation a atteint 24.6%⁵. Donc les revendications n'ont pas cessé de se faire sentir.

Au cours des deux dernières semaines du mois de février 2022, les syndicats ouvriers ont lancé une mobilisation pour dénoncer les pénibles conditions de travail et exiger une augmentation substantielle du salaire minimum journalier. Les ouvrières et ouvriers ont gagné les rues de Port-au-Prince pour réclamer mille cinq cent gourdes (1,500.00 gds) comme salaire minimum journalier. Cet ajustement réclamé est donc juste puisque l'inflation a augmenté à plus de 24% en Haïti. A la fin de février 2022, le gouvernement de facto dirigé par Ariel Henry a annoncé un léger ajustement salarial : de 500 à 685 gourdes⁶.

Le coût de la vie est de plus en plus élevé avec une augmentation considérable des prix des biens essentiels à la consommation pour la plupart des ménages. Si l'on considère les prix des produits pétroliers sur le marché qui ne cesse d'augmenter sans oublier l'évolution du prix du panier alimentaire depuis l'ajustement salarial de 2019, nous pouvons comprendre le sort quotidien de cette catégorie de travailleurs et travailleuses.

². Le nouvelliste, publié le 1^{er} avril 2019. <https://www.google.ht/amp/s/lenouvelliste.com/article/199910/inflation/salaire-minimum-et-sous-traitance-en-haiti--la-difficile-equation/amp>. Consulté le 16 mars 2022.

³. *Idem*

⁴. <https://www.alterpresse.org/spip.php?article28009>. Consulté le 12 mars 2022.

⁵. *Idem*

⁶. [Le Nouvelliste | Ajustement salarial, trois journées de manifestations ouvrières cette semaine pour exiger 1 500 comme salaire minimum](#). Consulté le 12 mars 2022.

▪ **Augmentation continue du prix des produits pétroliers**

Alors que le gouvernement d'Ariel Henry a décidé d'augmenter le prix des carburants à plus de 100% au début du mois de décembre 2021, il n'a pris aucune disposition pour ajuster de façon significative le salaire des travailleurs et travailleuses rongé par une inflation galopante. La gazoline a donc subi une augmentation de 49 gourdes, le diesel a connu une augmentation de 184 gourdes, soit plus de 100%. Le kérosène a subi aussi une augmentation de plus de 100%, soit une augmentation de 189 gourdes. Pour justifier ces augmentations sur les produits pétroliers, le gouvernement a prétexté que l'Etat haïtien a perdu plus de 150 milliards de gourdes dans la subvention des produits pétroliers et que cette situation n'est pas tenable cette année. Selon le ministre Boisvert (ministre de l'économie et des finances), cette augmentation a été décidée en application de la loi de 1995 sur la fluctuation des prix des produits pétroliers sur le marché international et sa répercussion sur le marché local. Cette décision a été prise aussi, a-t-il sous-entendu, après consultations avec les distributeurs, les compagnies pétrolières et les organisations syndicales dont la Confédération des travailleurs et des travailleuses des secteurs public et privé (CTSP), la Confédération des travailleurs haïtiens (CTH) et la Centrale Nationale des Ouvriers Haïtiens (CNOHA) qui, pourtant, ont clairement exprimé leurs désaccords sur la hausse le prix du carburant, évoquant le gaspillage d'argent de l'État pour justifier leur position et ont appelé la population à contrecarrer cette décision. Par ailleurs, le gouvernement a déclaré que les prix des transports en commun ne seront pas ajustés. La grille de prix en application restera inchangée. Ce qui va compliquer les rapports entre passagers et chauffeurs. Ces derniers n'accepteront jamais que les prix des trajets restent inchangés car leur profit va donc diminuer par rapport au coût de la vie. Aussi faut-il mentionner que les prix des produits de première nécessité et les autres services connaîtront une nouvelle flambée car le pétrole étant un produit transversal, l'augmentation de son prix aura des répercussions sur les autres services fournis à travers tous les secteurs de la vie nationale. C'est ce que les autorités gouvernementales ont prétendu ignorer.

Donc, l'inflation galopante oblige l'ajustement du salaire minimum pour, entre autres, la sauvegarde du pouvoir d'achat déjà trop faible des ouvriers et ouvrières et l'amélioration du bien-être de la population.

▪ Evolution du prix du panier alimentaire depuis l'ajustement salarial de 2019

Le coût du panier alimentaire, indicateur qui permet de répartir le budget d'un ménage destinée aux dépenses alimentaires et d'entretien de la maison et qui sert au calcul du coût de la vie, ne cesse non plus d'augmenter dans le pays. Cet indicateur est influencé lui aussi par la montée continue des produits pétroliers car le transport est un élément indispensable pour l'approvisionnement des produits alimentaires. Le panier considéré reflète surtout la consommation alimentaire des ménages pauvres à faible niveau de revenu. Il est composé de produits de base tels que le riz, la farine de blé, le maïs, les haricots, le sucre et l'huile végétale. Selon le dernier bulletin de la Coordination Nationale pour la Sécurité Alimentaire (CNSA), le coût nominal moyen du panier alimentaire en Haïti a augmenté de 2 % en base annuelle et de 3 % sur un rythme mensuel en avril 2021⁷. Ce qui nécessite une intervention en urgence pour la moitié de la population.

Le coût des aliments n'a cessé d'augmenter au fil des ans et s'aggrave de jour en jour. Cette augmentation soutenue des prix a contribué à une crise alimentaire préoccupante dans le pays. Selon la CNSA, de mars à juin 2021, plus d'un million de personnes font face à une insuffisance grave de l'accès à l'alimentation. Cela signifie qu'environ 12 % de la population haïtienne est confrontée à une urgence alimentaire⁸. En septembre 2021, le coût nominal moyen du panier alimentaire a connu une augmentation de 3% en rythme mensuel et une augmentation de 18% en rythme annuel⁹. Aussi faut-il souligner aussi que par rapport au mois de janvier de cette année, la valeur du panier a augmenté de 38.5%¹⁰. L'augmentation du coût du panier, tant en rythme annuel que mensuel, résulte de la dépréciation de la gourde par rapport au dollar américain et aussi par rapport au peso dominicain étant donné que les produits les plus consommés par les ménages sont issus de l'importation. Elle s'explique aussi par l'insécurité grandissante restreignant l'approvisionnement des marchés, la rareté de carburant et aussi les effets du séisme du 14 août 2021 sur l'approvisionnement des marchés.

Cette crise alimentaire incessante qui ronge notre pays affecte surtout les secteurs et les couches sociales à faibles revenus. Dans le cas des ouvrières et ouvriers particulièrement de la branche de la sous-traitance, l'ajustement du salaire remonte à 2019. Depuis lors, les ouvrières et ouvriers ont perdu plus de 50% de leur pouvoir d'achat suite aux taux d'inflation

⁷. Roudy, BERNADIN. *Le coût du panier alimentaire en Haïti continue d'augmenter*, 20 juin 2021.

⁸. *Idem*.

⁹. CNSA/MARNDR. *Bulletin #1 : Panier alimentaire et conditions de sécurité alimentaire*, Février 2022.

¹⁰. *Idem*.

annuels de plus de 24 %¹¹. Donc, les multiples revendications des ouvriers et ouvrières pour le changement de leurs conditions de vies ont leur raison d'être.

Il est donc évident que les ouvriers et ouvrières vivent dans un contexte caractérisé par une inflation continue, un salaire minimum jusque-là non-ajusté de façon proportionnelle à l'évolution du prix du panier alimentaire et au coût de la vie en général. Qu'en est-il de l'accès aux services de sécurité sociale auxquels ils/elles ont droit sur la base de leurs cotisations mensuelles ?

Organisation et fonctionnement déficients du système de sécurité sociale

La sécurité sociale est un champ d'intervention sociale et s'érige en un système d'indemnisation créé par la législation ou toute autre disposition obligatoire, visant à fournir aux citoyens et aux citoyennes un certain degré de sécurité lorsqu'ils sont confrontés aux aléas de la vie. Il s'agit d'assurer un minimum de ressources ainsi que l'accès aux besoins essentiels à tous les citoyens et citoyennes hors catastrophe, guerre ou calamité.

Selon Jean Marie MONDESIR¹² la sécurité sociale représente le premier élément d'une politique sociale en faveur des salariés. Il existe deux (2) principales institutions en Haïti qui réglementent ces régimes d'assurances sociales, ce sont : l'Office d'Assurance des Accidents du Travail, de la Maladie et de la Maternité (OFATMA) et l'Office National d'Assurance Vieillesse (ONA), accompagnés de l'Institut de Bien-Être Social et de Recherches (IBESR) avec un programme d'assistance sociale¹³. Ces institutions sont censées réglementer la couverture d'assurance ou d'assistance des travailleurs et travailleuses de la sous-traitance. Mais dans la pratique, la sécurité sociale dans ce secteur revêt un caractère plutôt spécial vu que ces travailleurs et travailleuses ne sont pas tout à fait protégés-ées des risques inhérents à la vie de tout individu. Seule une minorité de la population haïtienne peut avoir accès à des prestations de services de sécurité sociale. Selon l'Enquête sur les Conditions de Vie en Haïti (ECVH)¹⁴, 61% des ménages dans l'aire métropolitaine ayant une

¹¹. *Idem*.

¹². Jean Marie, MONDESIR. *Etude des conflits de travail dans les industries de sous-traitance en Haïti au lendemain de 7 février 1986*, 1993, p.91.

¹³. *Idem*, p.93.

¹⁴. Jean -Louis, LAMBEAU. *Projet de relance du dialogue tripartite, salariat, patronat, secteur public, pour la rationalisation et la modernisation de la sécurité sociale en Haïti, Programme de Renforcement intégré du*

femme comme apporteur principal sont dans la pauvreté extrême, tandis que la population de plus de 65 ans, qui représente 5,1 % des habitants, se retrouvent dans des situations extrêmement précaires dus notamment au chômage massif et à l'absence d'un système de sécurité sociale.

La sécurité sociale en Haïti, en raison de l'inexistence de certains régimes, n'est pas jusqu'à nos jours en mesure de s'ériger en système garantissant le droit dit à la sécurité sociale bien que la constitution haïtienne amendée du 29 Mars 1987 reconnaisse, dans son article 22, ce droit à tous les citoyens et citoyennes. D'ailleurs la problématique de l'extension du système de sécurité sociale à tous les citoyens et citoyennes découle depuis l'organisation et du fonctionnement du système qui restreint de plus en plus l'expansion des prestations des services. C'est cette déficience qui existe dans le système de sécurité sociale que l'on peut constater par exemple à travers les conditions d'éligibilité jusqu'à la distribution des services.

La catégorie de travailleurs et travailleuses particulièrement ceux et celles de la sous-traitance sont les moins susceptibles d'accéder à des services sociaux car les chemins à parcourir pour qu'ils-elles jouissent des prestations de services sont très pesants. Dans le cas de l'ONA, les personnes assurées sont généralement découragées par les mécanismes établis pour jouir des services qu'il soit question de prêts ou d'attestation de cotisation. Ces mécanismes sont longs et épuisants et généralement les demandes n'aboutissent pas. Par exemple, il existe un service d'attestation qui se charge de différents types d'attestations bancaire, hypothécaire, sur pension et sur cotisation. Pour cette dernière forme d'attestation, il est remarqué que le cotisant doit payer actuellement un frais de deux cent cinquante gourdes (250 gdes) pour se le procurer. Ce montant vaut presque la moitié du salaire d'une journée de travail des ouvriers et ouvrières de la sous-traitance. Or cette attestation est d'une importance capitale car c'est le seul moyen de vérifier et de contrôler le nombre de mois et le montant total des cotisations patronales et salariales versées à l'ONA. L'attestation sur cotisations est un service assez nouveau dans les services offerts par l'ONA. Elle a été instituée dans les années 2000. Ce qui veut dire que bien avant les années 2000, les ouvriers et ouvrières n'avaient pas les moyens de vérifier leur montant de cotisations. C'est aussi l'une des raisons pour lesquelles on remarque un relâchement, une légèreté de leur côté face à ce service car ils-

elles ne sont pas suffisamment informé-e-s de l'existence d'un tel service et de ses attributions¹⁵.

Outre le coût du service d'attestation, la lenteur liée au processus rend ce service peu accessible. En effet, pour qu'un ouvrier ou une ouvrière vérifie et contrôle la régularité et le montant de ses cotisations, il-elle lui faut perdre plusieurs jours de travail. Ce qui peut leur coûter leur licenciement. Au cas où un ouvrier ou une ouvrière ne peut se procurer l'attestation, il-elle pourrait calculer sa cotisation à partir du nombre de mois de travail. Mais il-elle risque de se tromper dans les calculs, connaissant leur niveau de formation et surtout l'irrégularité des patrons dans le versement des cotisations. Donc, les calculs ne peuvent pas remplacer l'attestation car l'irrégularité ou l'inexistence des cotisations patronales et salariales ne sera vérifiée qu'en se payant cette attestation. Tous ces déficits liés à l'organisation du service d'attestation sur cotisation mettent en évidence l'aspect décourageant et peu accessible des prestations de service dans le système de sécurité sociale en Haïti.

A l'OFATMA de son côté, les prestations de services sont encore plus difficiles vu que cette institution couvre plusieurs champs tels accident de travail, maladie, maternité. Les prestations en nature ou/et en espèce ne sont pas toujours effectives, les charges sont le plus souvent supportées par les personnes et leur condition économique ne leur permet pas toujours de les affronter. En général, on assiste à tout un défilé d'ayant-droit venant réclamer des prestations d'allocation pour des assurés décédés. Parfois des proches parents viennent résoudre des problèmes liés à des déficits graves dans les mécanismes de suivi comme le cas d'un assuré qui paye régulièrement ses cotisations mais qui n'arrive pas à avoir accès aux prestations de services pendant qu'il est hospitalisé et est obligé de payer les soins médicaux à des prix hors assurance¹⁶.

Ce sont des états de fait qui montrent le caractère déficitaire des prestations de services au sein des institutions de sécurité sociale en Haïti. C'est la preuve que la sécurité sociale en Haïti n'est pas jusqu'à nos jours en mesure de s'ériger en système garantissant le droit dit à la sécurité sociale. Nombreuses sont les personnes affiliées, mais très peu jouissent des prestations de service.

¹⁵. Josèphe Winnie, PIERRE-FRANCOIS. *L'analyse de la compatibilité entre le système de sécurité sociale et la reproduction de la précarité des conditions de vie ouvrières en Haïti durant la période 1995 – 2012*, mémoire de licence, Département de Service Social, Faculté des Sciences Humaines (FASCH), Université d'Etat d'Haïti (UEH), Port-au-Prince, janvier 2018, p. 105.

¹⁶. *Loc. cit.*, p. 107.

Si les prestations de services sociaux s'avèrent déficientes et inefficaces, au moins l'on pourrait compenser cette faille par des ajustements de salaire régulier, car l'inflation économique ne cesse de gravir les échelons.

Perspectives

Les institutions de sécurité sociale telle que l'ONA et l'OFATMA, travaillant sous la tutelle du Ministère des Affaires Sociales et du Travail (MAST), octroient des services très peu accessibles et généralement décourageants, compte tenu des considérations précédentes. Bien que les travailleurs et travailleuses répondent aux conditions d'éligibilité et d'affiliation aux assurances sociales ainsi décrites dans les dispositions légales, l'application de ces dernières reste plutôt incertaine et inefficace. Les frais associés aux services offerts par ces institutions et le caractère chronophage de ces derniers sont inadéquats aux revenus et à l'horaire de travail de cette catégorie de travailleurs et de travailleuses ; d'autant plus qu'il existe un déficit réel d'informations sur les procédures relatives aux prestations des services.

Le caractère déficient dans l'organisation et le fonctionnement du système haïtien de sécurité sociale ne se réduit pas seulement à la qualité des services. Le fait de ne pas prendre en compte d'autres risques inhérents à l'existence humaine concourt à des situations précaires. Ainsi la question de l'assurance-chômage doit être soulevé car nous pensons que dans une société salariale marquée par d'incessantes interruptions de revenus, il est fondamental de penser à une prise en charge contre le chômage. Malheureusement en Haïti, nous sommes seulement couverts par deux régimes d'assurances sociales, la retraite et la santé. L'assurance-chômage, bien qu'elle comporte ses propres limites, reste un moyen de protection des revenus au moment d'inactivité. Malheureusement, nous n'avons même pas une législation réglementant les situations de personnes qui ne travaillent pas ni celles qui en cherchent.

Le système haïtien de sécurité sociale mérite une révision des lois car ces dernières, frappées de caducité, ne sont plus en rapport avec la situation actuelle des assurés/es. Il faut penser à des mesures de réforme destinées à l'amélioration des institutions de sécurité sociale existantes et développer un système de protection sociale adapté aux besoins actuels de la population. Il faut des propositions de modifications et de mise à jour des textes régissant le fonctionnement et l'organisation de ces institutions, ONA et OFATMA, pour les adapter au

fonctionnement de travail des ouvriers et ouvrières de la sous-traitance, en attendant une transformation radicale des structures économiques et sociales. De même que pour la prise en charge contre le chômage, il faut penser à instituer ce régime dans notre système d'assurance. La mise en place d'une assurance-chômage pourrait aider les personnes en quête d'emploi à éviter les conditions de travail précaires.

Quant à l'ajustement de salaire, il faut penser à rendre fonctionnel le Conseil supérieur des salaires en favorisant une révision continue des situations ouvrières par rapport à l'évolution du coût de la vie. Cette dernière n'est pas seulement de la préoccupation de la classe ouvrière, elle alarme toutes les classes populaires. La lutte de la classe ouvrière haïtienne est aussi celle de tous les groupes opprimés, sujets à la violence, à la répression, à l'exclusion et à la marginalisation. Seule la mobilisation des classes opprimées peut créer les conditions favorables à la concrétisation des perspectives proposées ici.